

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GEISHOUSE
DE LA SEANCE du 12 avril 2018**

Sous la présidence de Monsieur Gilles STEGER, Maire.

Monsieur le Maire ouvre cette 2^{ème} séance de l'année, à 20 h et souhaite la bienvenue à tous les membres.

Il constate que l'ensemble des conseillers municipaux sont présents. Le quorum est, en ce cas, atteint pour délibérer valablement.

Nombre de conseillers en fonction : 9

Nombre de conseillers présents : 9

Conseillers présents :

Les Adjoints : Mme Bernadette HERR, M. Claude KIRCHHOFFER (retard excusé- arrivée à 20 h 07)

Les Conseillers : Mme Marie-Claire BRUNN, M. Philippe BERNACCHI-LEMBLÉ, M. Vincent COUSSEDIERE, M. Jean HORNY, M. Eric OSEREDCZUK, M. Alain VIRLOT

Secrétaire de séance : M. Vincent COUSSEDIERE
assisté de Mme Joselyne VITT, secrétaire de mairie.

Ordre du jour :

1. Approbation procès-verbal de la séance du 15 février 2018
2. Approbations des comptes administratifs, budget général et forêt, et approbation des comptes de gestion 2017
3. Affectations des résultats 2017
4. Budgets 2018
5. Mise en place d'un schéma intercommunal de pistes pour VTT à assistance électrique grand public
6. Avis de la Commune sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (point ajouté avec l'accord unanime des conseillers municipaux)
7. Décision prise par le Maire
8. Communications et Divers

Point n° 1 de l'ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du 15 février 2018

Ce procès-verbal de la séance du 15 février 2018, dont une copie intégrale a été adressée à tous les conseillers, a été publié par voie d'affichage et est visible sur le site internet de la Commune.

Il est approuvé à l'unanimité des membres présents à ladite séance, et est signé.

M. le Maire remercie le secrétaire de séance et la secrétaire de mairie qui l'a assistée pour le travail de synthèse et de rédaction du procès-verbal.

Point n° 2 de l'ordre du jour :

Approbations des comptes administratifs, budget général et forêt, et approbation des comptes de gestion 2017

I. Approbation du Compte Administratif 2017 du Budget Forêt

Rapporteur : Claude KIRCHHOFFER, 2ème Adjoint chargé des affaires forestières.

Après rapprochement des comptes de l'ordonnateur concernant la gestion budgétaire de l'exercice 2017 avec ceux du trésorier communal, le Compte Administratif peut être présenté au Conseil Municipal pour approbation.

Ce point est présidé par le 2ème Adjoint, Claude KIRCHHOFFER, qui prend la présidence du Conseil Municipal et présente le document de synthèse de la gestion 2017 qui retrace par section, les crédits de dépenses et de recettes ouverts (prévisions budgétaires) avec en regard, les réalisations budgétaires (mandats ou titres émis).

Le Compte Administratif 2017 soumis à l'approbation du Conseil Municipal fait ressortir, section par section, les montants suivants :

<u>Section de Fonctionnement :</u>	Montants
Mandats émis (dépenses)	84 804,65 €
Titres émis (recettes)	68 261,17 €
<u>Déficit – Besoin de Financement</u>	<u>- 16 543,48 €</u>
<u>Section d'Investissement :</u>	Montants
Mandats émis (dépenses)	5 684,00 €
Titres émis (recettes)	0 €
<u>Déficit – Besoin de Financement</u>	<u>- 5 684,00 €</u>

Sur la base de ces données chiffrées, dont le détail a été communiqué aux conseillers,

le Conseil Municipal, sans le Maire, par 8 voix pour :

- **donne acte au Maire, ordonnateur de la commune, de la présentation régulière des dépenses et recettes du compte administratif Forêt 2017,**
- **constate l'exactitude des pièces comptables et du Compte Administratif avec celles du Compte de Gestion du Trésorier, tant en dépenses qu'en recettes, en section de fonctionnement et d'investissement,**
- **approuve l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen,**
- **arrête les résultats tels que visés au Compte Administratif Forêt 2017.**

II. Approbation du Compte Administratif 2017 du Budget Général

Rapporteur : Bernadette HERR, 1° Adjointe

Après rapprochement des comptes de l'ordonnateur concernant la gestion budgétaire de l'exercice 2017 avec ceux du trésorier communal, le Compte Administratif peut être présenté au Conseil Municipal pour approbation.

Ce point est présidé par la 1^{er} adjointe, Mme Bernadette HERR, qui prend la présidence du Conseil Municipal et présente le document de synthèse de la gestion 2017 qui retrace par section, les crédits de dépenses et de recettes ouverts (prévisions budgétaires) avec en regard, les réalisations budgétaires (mandats ou titres émis).

Le Compte Administratif 2017 soumis à l'approbation du Conseil Municipal fait ressortir, section par section, les montants suivants :

<u>Section de Fonctionnement :</u>	Montants
Mandats émis (dépenses)	369 145,68 €
Titres émis (recettes)	419 315,03 €
<u>Excédent</u>	<u>+ 50 169,35 €</u>
<u>Section d'Investissement :</u>	Montants
Mandats émis (dépenses)	130 378,83 €
Titres émis (recettes)	129 444,59 €
<u>Déficit</u>	<u>- 934,24 €</u>

Il est remarqué la baisse des dépenses de fonctionnement, notamment de personnel, conforme aux résolutions de maîtrise des dépenses.

Sur la base de ces données chiffrées, dont le détail a été communiqué aux conseillers, **le Conseil Municipal, sans le Maire, par 8 voix pour :**

- **donne acte au Maire, ordonnateur de la commune, de la présentation régulière des dépenses et recettes du compte administratif Général 2017,**
- **constate l'exactitude des pièces comptables et du Compte Administratif avec celles du Compte de Gestion du Trésorier, tant en dépenses qu'en recettes, en section de fonctionnement et d'investissement,**
- **approuve l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen,**
- **arrête les résultats tels que visés au Compte Administratif Général 2017.**

Il est proposé au Conseil Municipal, sans le Maire, d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2017 ressortant avec les résultats susdits.

III. Approbation des comptes de Gestion 2017 du Budget Général et du Budget Forêt

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- après s'être fait présenté par le Maire les budgets primitifs et les certificats administratifs de l'exercice 2017 – portant sur le Budget Général et le Budget Forêt,
 - après s'être assuré que M. Jacques KERNAGELUEN Trésorier, a repris dans ses écritures les résultats de clôture de l'exercice précédent,
 - après avoir constaté la parfaite concordance des écritures comptables,
- **constate la parfaite concordance des écritures comptables avec celles de l'ordonnateur,**
 - **approuve le Compte de Gestion 2017 du Budget Général et le Compte de Gestion 2017 du Budget Forêt, présentés par Monsieur le Trésorier de St-Amarin.**

Point n° 3 de l'ordre du jour :

Affectations des résultats 2017

I. Affectation du résultat de clôture 2017 du Budget Forêt

Il est renvoyé au point 2. I, de la présente séance approuvant le Compte Administratif 2017 du Budget Forêt.

Les résultats globaux 2017 sont repris, section par section, selon détail ci-dessous :

<u>Section de Fonctionnement :</u>	<u>Montants</u>
Gestion 2017	- 16 543,48 €
Résultat de clôture 2016 reporté	+ <u>45 844,79 €</u>
<u>Résultat global de clôture (Excédent)</u>	+ <u>29 301,31 €</u>

<u>Section d'Investissement :</u>	<u>Montants</u>
Gestion 2017	- 5 684,00 €
Résultat de clôture 2016 reporté	+ 7 776,99 €
<u>Résultat global de clôture (Excédent)</u>	+ <u>2 092,99 €</u>

Ces résultats sont conformes au Compte de Gestion.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, décide par 9 voix pour de prendre acte des résultats de clôture susdits et de les reporter au budget primitif 2018 comme suit :

29 301,31 € - ligne budgétaire 002 : Excédent de Fonctionnement reporté
2 092,99 € - ligne budgétaire 001 : Excédent d'Investissement reporté

II. Affectation du résultat de clôture 2017 du Budget Général

Il est renvoyé au point 2. II, de la présente séance approuvant le Compte Administratif 2017 de la Comptabilité Générale M14.

Les résultats globaux 2017 sont repris, section par section, selon détail ci-dessous :

Section de Fonctionnement :	Montants
Gestion 2017	+ 50 169,35 €
Résultat de clôture 2016 reporté	+ 28 452,89 €
Résultat global de clôture (Excédent)	+ 78 622,24 €

Section d'Investissement :	Montants
Gestion 2017	- 934,24 €
Résultat de clôture 2016 reporté	- 26 109,06 €
Résultat global de clôture (Déficit)	- 27 043,30 €

Ces résultats sont conformes au Compte de Gestion.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, décide par 9 voix pour de prendre acte des résultats de clôture susdits et de les reporter au budget primitif 2018 comme suit :

18 778,24 € - ligne budgétaire 002	: Excédentfonctionnement reporté
59 844,00 € - ligne budgétaire 1068	: Excédent deFonctionnement capitalisé
27 043,30 € - ligne budgétaire 001	: Déficit d'Investissement reporté

Point n° 4 de l'ordre du jour :
--

Budgets 2018

I. BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET GENERAL

Le Maire propose au Conseil Municipal d'examiner en détail le budget primitif 2018 qui a été préparé en réunion des finances le 4 avril 2018.

Il affirme qu'il s'attèlera à poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement et note que la commune est encore impactée par une baisse des dotations de l'Etat. Cependant, il propose de ne pas avoir recours à une augmentation de la fiscalité, mais de privilégier les solutions de non-recours à un nouvel emprunt et d'une année de pause dans les investissements afin de rétablir le fond de roulement. Le document budgétaire présenté par section (fonctionnement et investissement) avec les prévisions budgétaires 2018 de dépenses et recettes, ainsi que l'intégration des résultats 2017 dont l'affectation est décidée lors de la présente séance, a été remis à chaque conseiller municipal pour être examiné en détail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 9 voix pour, vote le Budget Primitif 2017 arrêté aux montants suivants :

SECTION	RECETTES	DEPENSES
Fonctionnement	404 675,76	423 254,00
résultat reporté	+ 18 778,24	0,00
<i>Total fonctionnement</i>	423 454,00	423 454,00
Investissement	30 800,00	98 854,70
déficit reporté		27 043,30
excédent capitalisé	59 844,00	
virement de s. fonction.	35 254,00	
<i>Total investissement</i>	125 898,00	125 898 ,00
BUDGET TOTAL	<u>549 352,00</u>	<u>549 352,00</u>

Contributions directes : Vote des taux des impôts locaux 2018

Le Conseil Municipal examine l'état n° 1259 TH-TF relatif à la fiscalité directe locale de l'exercice 2018.

Les valeurs locatives servant de bases d'imposition pour l'année 2018 ont été revalorisées de 0,9 % (article 1519 I du CGI).

Le produit fiscal assuré à taux constants calculé sur les bases d'imposition prévisionnelles de 2018 s'élève à 146 105,- € contre 143 005 € en 2017.

Sur la base des discussions des commissions réunies du 4 avril 2018, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 9 voix pour, décide de maintenir en 2018 l'ensemble des taux (taxe d'habitation, taxe foncière bâtie et taxe foncière non bâtie).

Ainsi, les taux pour 2018 sont les suivants :	pour mémoire 2017
10,27 % pour la Taxe d'Habitation	10,27 %
12,90 % pour la Taxe Foncière Bâtie	12,90 %
98,48 % pour la Taxe Foncière Non Bâtie	98,48 %

Subventions 2018

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 9 voix pour, décide de fixer le montant des diverses subventions 2018, comme suit :

1. 150 € à chaque association locale de la Commune :
 - Amicale sapeurs-pompiers
 - Association de Jumelage Alsace Sologne (AJAS)
 - Association de Gestion de la Salle Polyvalente (AGSP)
 - Chorale Sainte Cécile
 - Foyer de la Culture et des Loisirs
 - Musique Union
 - UNC section de Geishouse
2. de même 150 € au titre de participation au feu d'artifice du Feu de la St-Jean,
3. 80 € pour l'Association des Donneurs de Sang, qui regroupe les Communes de Moosch, Malmerspach et Geishouse
4. 170 € au Groupement d'Action Sociale (GAS)
5. 325 € au titre d'une subvention complémentaire à l'Association de Gestion de la Salle Bramaly
6. 9 € par mois et par élève de l'école de musique inscrit à la Musique Union de Geishouse,
7. APA LIB' : 561 €
8. APAMAD 212 €, pour 5 bénéficiaires de Geishouse, au titre de l'aide à domicile (en 2017 : 4 pers – 622 h et 49 repas livrés pour 2 personnes âgées).
9. pour un séjour scolaire et sur justification : 7,62 € par jour et par élève de moins de 16 ans, qui ne bénéficie pas déjà d'une subvention communautaire par le biais du Foyer Socio-éducatif du Collège.

A noter que deux associations ont souhaitées ne pas bénéficier d'une subvention : S'Geishüser Elsasser Theater et Sport Santé Longue vie.

Participation des familles aux frais de transport scolaire – élèves de plus de 16 ans - 2018

M. le Maire précise que la gratuité du transport scolaire n'est assurée que pour les jeunes jusqu'à 16 ans. Au-delà, la Commune doit participer à hauteur de 35 % du coût du transport scolaire pour les lycéens.

En séance du 14 février 1986 ont ainsi été fixées les règles d'une contribution financière modeste demandée aux parents d'élèves : soit l'équivalence d'un abonnement SNCF de Moosch à Thann.

3 élèves sont concernés en 2017/2018 sur les 10 lycéens allant à Thann.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 9 voix pour, décide de fixer le montant de cette participation à 85 €, par élève, pour l'année scolaire 2017/2018.

Prélèvement Association de Gestion de la Salle Polyvalente – année 2018

Par bail, en date du 6 décembre 1984, la Commune a confié la gestion de la Salle Bramaly à l'Association de Gestion de la Salle Bramaly (AGSP). L'article 1 précise que la Commune met à disposition de l'AGSP le bâtiment contre versement d'une participation financière (représentant les charges + le loyer) fixée annuellement par le Conseil Municipal.

Depuis lors cette participation a été fixée à 75 % des recettes de location.

Recettes de locations encaissées = 3225 € x 75% = 2 419 €

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 9 voix pour, décide de reconduire cette participation financière, au taux de 75 %, des seules recettes de location.

II. BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET FORET

Le Maire propose au Conseil Municipal d'examiner en détail le budget primitif 2018, selon les devis de travaux et coupes présentés lors de la séance du 22 février 2018.

Le document budgétaire présenté par section (fonctionnement et investissement) avec les prévisions budgétaires 2018 de dépenses et recettes, ainsi que l'intégration des résultats 2017 dont l'affectation a été décidée au point n°3.I, a été remis à chaque conseiller municipal, lors de la séance des commissions réunies du 4 avril 2018, pour être examiné en détail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 9 voix pour, vote le Budget Primitif 2018 arrêté aux montants suivants :

SECTION	RECETTES	DEPENSES
Fonctionnement	76 500,00	105 801,31
résultat reporté	29 301,31	
<i>Total fonctionnement</i>	105 801,31	105 801,31
Investissement	1 200,00	3 292,99
résultat reporté	2 092,99	
<i>Total investissement</i>	3 292,99	3 292,99
BUDGET TOTAL	<u>109 094,30</u>	<u>109 094,30</u>

Point n° 5 de l'ordre du jour :

MISE EN PLACE D'UN SCHEMA INTERCOMMUNAL DE PISTES POUR VTT A ASSISTANCE ELECTRIQUE GRAND PUBLIC

Nos habitants et les différentes clientèles touristiques de la vallée ont découvert récemment l'intérêt de la pratique du VTT à assistance électrique, qui permet la découverte de la montagne au plus grand nombre et ne la limite plus aux sportifs.

Aussi, Elus de la vallée de Saint-Amarin et Professionnels ont fait du VTT un axe de développement stratégique du territoire, qui plus est, durable.

Des VTT à assistance électrique sont en cours d'achat, subventionnés par le fonds TEPCV dont le Pays Thur Doller a été lauréat. Ils seront mis en location au début de l'été 2018, pour appuyer l'accès à cette pratique par les touristes, rendant ainsi notre territoire plus attractif.

Les itinéraires mis en place dans les années 2000 étant totalement obsolètes, il a fallu élaborer un nouveau schéma, avec les différentes parties prenantes (Maire et/ou adjoint, PNR des Ballons, ONF, Club Vosgien et associations locales).

M. le Maire présente ce schéma et plus particulièrement les itinéraires passant par le territoire de la commune de Geishouse. Sont utilisés presque uniquement des chemins forestiers existants, carrossables. Aussi, sont préservés les sentiers balisés et entretenus par le Club Vosgien.

Les conseillers examinent en détail les circuits proposés. Parallèlement, ils évoquent l'utilité d'une telle dépense par la Communauté de Communes et les choix d'orientations impactant les finances de cette dernière. Il s'agit là d'une belle opportunité de bénéficier d'une subvention exceptionnelle pour l'acquisition de VTT électriques. Mais il convient aussi de garder à l'esprit les frais de balisage et l'entretien indispensable créant de nouvelles dépenses régulières.

Le Conseil Municipal, par 8 voix pour et 1 abstention :

- **valide ce schéma intercommunal de pistes pour VTT électrique grand public**
- **autorise la Communauté de Communes œuvrant pour le développement touristique à le mettre en place, en liaison avec les Communes.**
- **demande qu'un bilan soit transmis à la Commune après la phase de démarrage.**

Point n° 6 de l'ordre du jour :

AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Monsieur le maire rappelle que le Conseil de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin, lors de sa séance du 19 décembre 2017 a voté l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). Selon les articles L153-16 et L132-7 du Code de l'Urbanisme, le projet de plan arrêté est soumis pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration dont les Communes membres de l'EPCi. Il rappelle les orientations et les points réglementaires du futur document d'urbanisme.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme ;

VU la délibération du Conseil de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin en date du 19 décembre 2017 arrêtant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;

CONSIDERANT que conformément à l'article L123-9 du Code de l'Urbanisme, le projet de PLUi a été transmis à la commune sur cédérom et reçu le 17 janvier 2018 et que celle-ci dispose d'un délai de trois mois pour donner son avis.

VU le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin, qui comprend un rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durables, des orientations d'aménagement et de programmation, le règlement et des annexes ;

Après en avoir délibéré,

EMET UN AVIS FAVORABLE AVEC LA RESERVE SUIVANTE sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal dans sa version arrêtée le 19 décembre 2017 :

- Il est projeté de classer la parcelle 34 – section 8 en zone AF. Cette suppression de la zone constructible est incompréhensible et illogique au regard du classement des parcelles avoisinantes. Il est tout à fait légitime de la laisser en zone urbanisable.

Point n° 7 de l'ordre du jour :**Décision du Maire :**

Dans le cadre de la délégation de signature conférée au Maire par délibération n° 3 du 30 juillet 2014, **le Maire rend compte d'une décision prise :**

- le 12 mars 2018 : non préemption de la commune dans le cadre de la cession du bien immobilier 8 Grand-Rue. Vendeur Mme Béatrice ARNOLD – acquéreurs : Mme Nathalie MONIN et M. François BOULARAND venant de Maligny (Côte d'Or).

Point n°8 de l'ordre du jour :**Communications et Divers****A. Communications du Maire :**

- **Grand anniversaire** : 80 ans de M. André KIRCHHOFFER
- **Informations** :
 - o Lundi 16 avril 2018, à 11 h : passage de la commission de sécurité pour une visite périodique (tous les 3 ans) de la salle Bramaly et bâtiments annexes, à savoir la caserne et le local de musique.
 - o Vendredi 20 avril 2018, à 19 h 30 : réunion annuelle de la Commission Consultative de la Chasse Communale.
 - o Jeudi 19 avril, à 19 h : réunion publique pour les habitants de Geishouse et de Moosch, au Cap de St-Amarin pour la présentation des modalités pratiques de raccordement à la fibre optique.

M. le Maire clôt la séance à 21 h 45